

Les règles de protection des victimes de conflits et l'assistance aux populations en détresse

Quelques conséquences des conflits armés sur la population

-Victimes humaines

- les morts (civils et combattants)
- les blessés les mutilés, les traumatisés, les violés-les familles séparées
- les orphelins
- les populations déplacées

-destructions matérielles

- les biens personnels (privés)
- maisons, véhicules, plantations, magasins.
- Quelques règles du DIH (voir dossier 6^{ème})

L'acte humanitaire

L'acte humanitaire c'est l'ensemble des mesures et actes accomplis par le citoyen, les bonnes volontés, les autorités, les Organisation Non Gouvernementales (ONG) ou les organisations tels que le Comité International de la Croix Rouge (CICR), le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), l'UNICEF pour protéger la vie et la dignité humaine de personnes qu'on ne connaît pas nécessairement en temps de conflit exemples :

- aide et assistance aux populations en détresse (déplacées, malades, blessées...)
- planification de camps pour les personnes déplacées ...

L'importance du Droit International Humanitaire (DIH) en temps de conflits armés

- la préservation de la vie et de la dignité humaine
- le soulagement des souffrances humaines
- l'humanisation des conflits armés.